



**Syndicat des Polices Municipales Genevoises**

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police  
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes  
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

## **Alfonso GOMEZ, candidat Les Verts au Conseil administratif de la Ville de Genève**

### **1. Etes-vous pour une police municipale dont la formation aboutit à l'obtention du brevet fédéral de policier ?**

Clairement oui. Une meilleure formation permettra une meilleure mobilité du personnel et le renforcement des compétences, il faut offrir la possibilité à celles et ceux qui le désirent, le droit de pouvoir passer le brevet.

### **2. Suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes, êtes-vous pour une police municipale : intégrée, ou unique (incorporation à la police de proximité cantonale) ou une police municipale sous l'autorité d'une entité infra-cantonale?**

La Cour des comptes a été trop loin dans son analyse, elle s'est muée en organe politique avec deux solutions proposées qui ne sont pas les seules possibles et qui ne sont pas noires ou blanches. Une police intégrée ou unique n'est pas souhaitable, car cela changera la nature du métier de police de proximité telle que créée à l'origine. La police de proximité cantonale telle que créée par Maudet est un non sens et un doublon inutile d'autant plus que la mission de proximité (voisinage, renseignement, sensibilisation dans les écoles, ilotiers, premiers relais, etc.) n'est pas de nature cantonale. C'est un doublon.

Les vert.e.s., nous souhaitons le rapatriement et l'exclusivité de la police de proximité au niveau municipal (avec un plan de réinsertion pour les actuels membres du corps de police de proximité cantonale). Ensuite, une police de proximité "inter-municipale" financée par le canton, l'ACG et les communes. Chacune des polices resterait spécifique à sa commune (cf. la nature locale de police municipale) mais un commandement municipal intégré permettra de déployer les APM en cas de besoins sur d'autres communes ou dans le cadre de missions conjointes. Ceci nous permettra notamment d'arrêter d'engager des Securitas pour jouer ce rôle dans certaines communes comme Cologny.

### **3. Quelle est votre vision de la coopération entre la police municipale de la Ville de Genève et les polices municipales des communes limitrophes ?**

Il n'existe aujourd'hui pas vraiment de coordination, la seule question de la centrale téléphonique est symptomatique puisqu'il n'existe pas de centrale téléphonique unifiée et coordonnée entre polices municipales elles-mêmes et entre polices municipales et cantonales. De même pour le fichier de police, les polices municipales n'ont accès qu'à une version limitée du fichier central de la police cantonale. Elles n'ont pas accès aux personnes recherchées par Interpole par exemple.

La réflexion autour de la redéfinition de la police de proximité doit amener deux choses:



**Syndicat des Polices Municipales Genevoises**

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police  
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes  
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

- Le retour d'une vraie police de proximité municipale exclusive jouant un rôle bien plus important dans la prévention de la violence, la sensibilisation, le renseignement et l'observation ;
- Une coordination accrue et une solidarité inter-communale concernant l'ensemble des polices municipales.

**4. Êtes-vous pour équiper les polices municipales de feux avertisseurs (feux bleus) afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des objectifs précis. Ex. : collègues en difficulté.**

Tout est question de définition des missions.

Dans le cadre de l'extension des missions de la police municipale (art. 7, al.2 du Règlement de la police municipale), je suis favorable à l'équipement de feux avertisseurs pour la police municipale, notamment lors des interventions de contrôles en matière de circulation et lors des interventions d'urgence sur l'espace public.

**5. Les conditions de travail des agents de police municipale sont différentes du reste du personnel de la Ville de Genève. Pourtant, seuls les employés du Service Incendie et Secours (SIS) bénéficient d'un statut particulier. Êtes-vous, donc, pour attribuer aux agents de la police municipale un règlement, ou annexe, avec un statut différent que celui du reste des employés de la Ville ?**

Vu la dangerosité et l'évolution du métier de la police municipale, la prise en compte de l'absentéisme et des tensions endurées, en effet, un statut spécial permettrait de valoriser le métier. Ils ne faut plus que la policie municipale soit considérés comme des "policiers bis" ou des "sous policiers". D'autant que la police municipale passe 20 à 30% de plus sur le terrain que la police cantonale (on parle de 50% de terrain pour la cantonale et 70 à 80% de terrain pour la municipale).